

@ctu.mict

Flash d'info de l'UfmiCT CGT n° 118

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Jeudi 23 janvier 2014

... Edito



Sommaire :

Edito : Le 6 février !

Orga : Mandatements

Revendic : Orthophonistes / sages-femmes / ordres professionnels / Cadres de santé / Loi stage / travailleurs sociaux

UGICT : Recherche et territoires

Extraits d'une lettre ouverte aux ICT

Le 6 février, Changer de cap

En ce début d'année 2014, la mobilisation devient décisive pour sortir de l'impasse : un chômage qui augmente, un pouvoir d'achat qui baisse et un pays qui s'enfonce dans la crise. Lors de ses vœux, le Président de la République a tourné le dos à ses engagements de changement en cédant aux sirènes du Medef et des marchés financiers. Il propose comme seules perspectives « le sang et les larmes », la rigueur et le transfert vers les ménages et les salariés des cotisations payées par les entreprises. L'horizon de la France est-il de devenir un pays low cost et de courir après les pays dans lesquels les salaires et la protection sociale sont les plus bas ? Si les entreprises n'embauchent pas, ce n'est pas parce que les salaires sont trop élevés, mais parce que leurs carnets de commande sont vides. Pour renouer avec le progrès et la croissance, il faut changer de cap et rompre avec la financiarisation, l'austérité, les logiques de court terme et la fuite en avant de la compétitivité coût. Plutôt que de nous laisser dicter notre avenir par la rentabilité financière, c'est en faisant le pari des qualifications, en investissant dans la recherche, et en redonnant du sens à notre travail que l'on trouvera la voie de la sortie de crise et du progrès.

Pour ouvrir d'autres perspectives, pour faire entendre ces propositions et construire la France de demain, la mobilisation des salariés est indispensable.

Nous appelons l'ensemble des Ingénieurs, Cadres et Techniciens à se mobiliser le 6 février 2014 avec l'ensemble des salariés pour défendre nos emplois, nos salaires et notre protection sociale.

Le point sur l'organisation.

Dans le premier semestre 2014 se tiendront :

le comité général de l'UfmiCT le 25 mars à Montreuil et le congrès de l'Ugict du 20 au 23 mai à Dijon.

Nous sommes donc maintenant dans la phase concrète du mandatement pour ces deux moments de la vie démocratique de notre organisation.

La commission exécutive de l'UfmiCT fera le point toutes les semaines sur l'avancée de ce mandatement.

Les syndicats des membres de la CE, des membres dont sont issus les membres des collectifs professionnels, les syndicats ayant mené des batailles avec les médecins, ingénieurs, cadres et techniciens sont directement concernés par ces sollicitations pour mandater des camarades pour ces deux réunions.

Il est important que les diversités des professions, des régions, des catégories soient les plus grandes...

Le coin du revendicatif....

Orthophonistes :

Le collectif CGT a travaillé une plate forme de grille indiciaire pour les prochaines rencontres ministérielles qui doivent traduire statutairement la reconnaissance du Master 2 pour cette profession. Des contacts sont pris pour envisager un positionnement unitaire large pour porter le plus loin possible les exigences légitimes de la profession.

Sages-femmes :

Une expression unitaire CGT, FO, CFDT, Unsa, Sud, UNSSF vient d'être rendue publique. Elle renouvelle l'exigence de voir s'ouvrir rapidement de véritables négociations statutaires et salariales. Elle dénonce l'attitude de la ministre qui a consisté à ne pas prendre de décision. L'intersyndicale réaffirme son souhait de sortir des luttes de pouvoir dans l'intérêt des patientes en replaçant chaque acteur de santé à sa juste place.

Ordres professionnels :

Depuis 8 années, une intersyndicale large est constituée contre les ordres professionnels. La ministre, après s'être déclarée contre les ordres en tant que parlementaire, n'a toujours pas pris de position offensive contre l'ordre infirmier et semble s'accommoder des autres ordres professionnels. C'est inadmissible pour la CGT !

Cadres de santé :

Les éléments des dernières réunions de l'année 2013 viennent d'être envoyés par le ministère. L'exigence de la reconnaissance du grade Master pour les cadres de santé a été confirmée. Les scénarii ne sont pas encore tranchés entre un « diplôme santé » avec reconnaissance universitaire et deux diplômes, l'un santé l'autre universitaire.

Loi stages :

L'Ugict a publié le 15 janvier, un communiqué sur le projet de loi « stages ». Le compte n'y est pas pour la CGT au regard des engagements obtenus par la CGT lors du sommet social de 2013. Il y a bien quelques avancées qui restent à préciser. Mais il y a surtout des manques criants sur 1) **Le temps de travail** : la proposition se contente de limiter le temps de travail du stagiaire à la durée maximale dans l'entreprise, soit 48h par semaine et 13h par jour, avec possibilité de travailler de nuit ou le dimanche ! Le stage étant un temps de formation, sans aucune rémunération des heures supplémentaires, la durée de travail doit être systématiquement limitée à 35h par semaine et les horaires atypiques doivent rester exceptionnels et justifiés par un besoin pédagogique.

2) **La rémunération** : la proposition de loi ne comble pas les insuffisances de la législation actuelle et n'assure pas l'égalité des étudiants. Les étudiants des formations de santé et de social restent exclus de l'obligation de gratification à 30 % du SMIC pour les stages de plus de 2 mois. De plus, alors que les jeunes devront cotiser au moins 42 annuités pour ouvrir leurs droits retraites, les périodes de stages n'ouvrent toujours pas droit à validation de trimestres. L'UGICT-CGT propose que le stage soit rémunéré à 50 % du SMIC dès le premier jour, et que ce montant augmente en fonction du niveau de qualification du stagiaire.

2006, 2011, 2013, les stages ont fait l'objet de nombreuses dispositions législatives, qui, incomplètes et sans décrets d'application n'ont jamais permis de donner un statut aux stagiaires et d'empêcher les abus. Pour que cette proposition de loi ne soit pas une nouvelle occasion manquée, elle doit être complétée d'urgence. Les propositions de la CGT et de son UGICT sont sur la table

Travailleurs sociaux :

La prochaine réunion du collectif Ugict-CGT « Professionnels du travail social » est programmée **le 14 février de 9H30 à 16H.**

Il s'agira de traiter des revendications en cours, des suites des Assises du travail social et de lancer l'exploitation du questionnaire lancé par l'Ugict qui est disponible à l'adresse : <http://www.ugict.cgt.fr/enquete-travail-social>

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

Recherche et territoire, quelle stratégie CGT ?

le 4 février 2014 de 9H - 17H salle du CCN à Montreuil

Suite au vote de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 et aux nouvelles compétences des collectivités territoriales, la CGT est confrontée à de nouveaux enjeux centrés sur les régions. Quelles stratégies cohérentes d'intervention se donner tant au niveau régional que national ?

Le Collectif confédéral Recherche organise une journée d'étude sur ce sujet.

Se trouve posée la question d'agir sur les interactions entre besoins sociaux, besoin de qualification, développement industriel et économique. Nous souhaitons engager la réflexion avec les camarades des régions en charge de ces questions au sein des instances des collectivités territoriales, tels que les CE-SER, les syndicats d'entreprise qui travaillent les enjeux de R&D (Recherche et Développement) et les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

